

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 DECEMBRE 2022

**Délibération n°2022.12.158.B**

**Dispositif L'Europe commence ici - Projets soutenus dans le cadre de l'AAP 2022 : attribution des subventions**

LE PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 novembre 2022

**Secrétaire de Séance:** François NEBOUT

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Luc MARTIAL à Philippe VERGNAUD,

**Excusé(s):**

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221201-2022\_12\_158B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Publication : 08/12/2022

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.12.158.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -  
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**DISPOSITIF L'EUROPE COMMENCE ICI - PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE  
L'AAP 2022 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Par délibération n°206 du 7 octobre 2021, GrandAngoulême a lancé le dispositif « L'EUROPE COMMENCE ICI ».

Il a pour ambition de :

- contribuer au dynamisme et à l'ouverture à l'Europe des acteurs et habitants, particulièrement les jeunes,
- accompagner les acteurs associatifs de l'agglomération dans l'émergence d'initiatives européennes nouvelles,
- participer à la valorisation des savoirs et savoir-faire des acteurs de l'agglomération impliqués en Europe.

La première édition 2021 a permis de soutenir trois projets portés par les acteurs du territoire à hauteur de 20 395 €.

Fort de cette dynamique, GrandAngoulême a souhaité poursuivre son action par délibération n°77 du 19 mai 2022. L'appel à propositions a été doté, comme en 2021, de 30 000 € et les candidatures ont été recevables jusqu'au 2 octobre 2022.

Dans ce cadre, quatre dossiers, répondant aux objectifs fixés par le règlement, ont été déposés par des associations locales :

- le Club UNESCO,
- le Comité des jumelages Angoulême – Villes Etrangères,
- le Centre Europe Direct des Charentes (CIJ),
- TERA Maison de l'Europe.

Le jury d'examen des candidatures, composé d'élus et de techniciens, s'est réuni le 26 octobre 2022.

Le montant total des projets proposés s'élève à **66 166 € pour une aide globale de 20 160 €, soit 30,5 % du coût des projets** ; les porteurs de projet ayant travaillé à la recherche de co-financements.

Les aides seront déclinées au travers de conventions avec les bénéficiaires pour **une pleine réalisation des projets sur l'année 2023**.

Suite au jury du 26 octobre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221201-2022\_12\_158B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022  
Publication : 08/12/2022

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les subventions aux associations retenues pour une enveloppe globale de **20 160 €** :

- 5 500 € au Club UNESCO pour le projet « FIBD 2023 / Le pavillon FIBD 2023 »,
- 6 000 € au Comité de jumelages d'Angoulême pour le projet « Dessine-moi l'Europe : du champ à l'assiette »,
- 6 000 € au CED pour le projet « En 2023, cultivons l'Europe des Talents »,
- 2 660 € à TERA pour le projet « En route vers l'Europe 2024 ».

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions à conclure avec les associations retenues.

<b>Pour : 23</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221201-2022\_12\_158B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022  
Publication : 08/12/2022